

# Résumé du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 18 février 2014

## **1 - Procès-verbal du conseil municipal du 13 janvier 2014**

M. le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 janvier 2014. Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

## **2 - Délibération n°1404 : création d'un poste d'agent administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps complet**

Suite à la mise en place de l'Agence Postale communale et à l'acceptation de la commission paritaire du centre de gestion du Cher de la fonction publique territoriale (CDG18) de janvier 2014, Monsieur le maire propose la création d'un poste d'agent administratif 2<sup>ème</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> février 2014. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette création.

## **3 - Délibération n°1405 : suppression du poste d'agent administratif 2<sup>ème</sup> classe à 30/35<sup>ème</sup>**

Suite à la création du poste d'agent administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, Monsieur le maire propose la suppression du poste d'agent administratif 2<sup>ème</sup> classe à 30/35<sup>ème</sup>, à compter du 19 février 2014. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette suppression.

## **4 - Délibération n°1406 : paiement des factures d'investissement sur le budget commune**

Il s'agit d'autoriser le paiement des factures d'investissement, dans l'attente du vote du budget primitif 2014. La commune peut par délibération décider d'engager, de liquider et surtout de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des investissements budgétés l'année précédente.

Afin de procéder aux paiements des factures, il est proposé au Conseil municipal de budgétiser en investissement 2014, les dépenses suivantes :

Mobilier de bureau	365,46 €
Frais d'acte notariés (vente de chemin à M. Henry des Tureaux)	698,06 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette délibération.

## **5 - Délibération n°1407 : paiement des factures d'investissement sur le budget eau-assainissement**

Il s'agit d'autoriser le paiement des factures d'investissement, dans l'attente du vote du budget primitif 2014. La commune peut par délibération décider d'engager, de liquider et surtout de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des investissements budgétés l'année précédente.

Afin de procéder aux paiements des factures, il est proposé au Conseil municipal de budgétiser en investissement 2014, les dépenses suivantes :

Poteau d'incendie	1554,00 €
Frais d'acte notariés (achat de terrain à M. Henry des Tureaux)	706,49 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette délibération.

## **6- Délibération n°1408 : dissolution du SIVOM Sologne du Cher**

Depuis de nombreuses années, le SIVOM Sologne du Cher, n'a plus d'activité. Il est proposé sa dissolution, avec comme clé de répartition du solde global de la trésorerie, le prorata de la population de chaque commune membre, selon les données du tableau INSSE en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette délibération.

## **7- Délibération n°1409 : admission en non valeur**

- a) En complément de la délibération n°1353 du 7 octobre 2013, le conseil municipal refuse l'admission en non-valeur d'un montant de 5727,98 € sur le budget eau-assainissement
- b) le conseil municipal refuse l'admission en non-valeur d'un montant de 657,49 € sur le budget eau-assainissement, concernant la présentation arrêtée au 12-10-2012.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette délibération.

## **8- Délibération n°1410 : vente de bois**

Suite à la création des entrées, pour l'accès à la future station de traitement des eaux usées, du bois de chauffage, propriété de la commune, est disponible à la vente. M. le maire propose de fixer le prix de vente du bois de chauffage à 30 € le stère, à emporter (à prendre en bordure du chemin communal).

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette délibération.

## **9- Délibération n°1411 : participation financière de la commune, au séjour de mer**

Comme annoncé lors du conseil d'école de novembre 2013, il est organisé pour les élèves de moyenne et grande section de l'école maternelle, une classe de mer. Elle se déroulera dans un centre d'accueil P.E.P. 44 à La Turballe, du 19 au 23 mai 2014. 13 enfants de Méry-ès-bois sont concernés.

Le coût global du séjour est de 369€ par enfant.

Par courrier en date du 12 février 2014, Mme la directrice de l'école, sollicite une participation financière de la commune, pour ce séjour de classe de mer, d'un montant de 80 € par enfant.

(Participations : coopérative 69 €, Association Ensemble 80 €, famille 140 €).

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette participation financière de 80 € par enfants de Méry-ès-bois, pour la classe de mer de mai 2014.

## **10- Affaires diverses**

⇒ L'Agence Postale communale est ouverte dans le secrétariat de mairie depuis le lundi 3 février 2014.

⇒ Dossier regroupement des classes par la création d'une nouvelle école. Le dossier de permis de construire sera déposé le 19 février 2014 et le dossier de consultation des entreprises sera mis en ligne le 19 février 2014, pour un appel d'offre dont la date butoir est fixée au 10 mars 2014.

Ces démarches n'engagent en rien la nouvelle équipe municipale. L'appel d'offre permettra de faire les demandes de subvention sur de " vrais " prix.

⇒ Rythmes scolaires : courrier en date du 10-02-2014, du CG18 et de l'académie, nous informant que les projets de rythmes scolaires seront examinés lors de la séance du 14-02-14. Ils nous informent que l'organisation des transports scolaires telle qu'elle existe aujourd'hui ne sera pas changée. En conséquence, la modification des horaires de l'école devra se faire sans changer les horaires des transports actuels. Le seul changement c'est la prise en compte d'un nouveau service de transport le mercredi qui devra tenir compte des éventuels enchainements entre différents services de transports scolaires.

⇒ Eglise : les travaux conservatoires d'urgence sont effectués. Nouvelle visite des experts des assurances prévue le jeudi 20 février 2014. Pour répondre aux interrogations de plusieurs conseillers, il est précisé que le coût de ces travaux est pris en charge par les assurances concernées.

⇒ Communauté de communes :

- il y a un excédent de la taxe de séjour : les communes peuvent proposer des projets
- le projet « cliquer-visiter » est remis à plus tard (motif : trop cher)
- coût des radars pédagogiques en achat mutualisé : 1900 à 2400 € le radar
- prise de compétence effective pour « l'établissement et l'exploitation de réseaux de communications électroniques » et « l'adhésion au syndicat mixte ouvert Numéris 18 pour Internet à très haut débit » (Notre Conseil avait délibéré contre, car nous souhaitons déjà avoir le haut débit sur l'ensemble de la CdC, avant que le très haut débit ne soit installé pour une minorité de communes)
- Dossier Internet haut débit : Méry-es-bois n'est toujours pas desservi par la fibre optique, RDV entre la CDC et Orange le 24 février 2014.

⇒ Un dernier conseil devra avoir lieu pour voter le compte de gestion et le compte administratif 2013.